

desma, un de ces sauvages briser d'un coup de feu la cuisse de sa femme, qui ne le servait pas assez vite! Lorsque nos prisonniers tombaient entre leurs mains, espérant encore le traitement dû aux vaincus, ils trouvaient la torture et ache- taient la mort par de cruelles agonies. L'Europe n'a pas eu sous les yeux ces atroces tableaux des forêts vierges parse- mées de cadavres desséchés au soleil, où nos pauvres cama- rades s'agitaient pendus aux branches d'arbres, les uns sai- gnés aux quatre membres, le feu sous le crâne; les autres, le cœur arraché et palpitant hors de la poitrine. Ces spec- tacles, nous y avons assisté, non sans frissonner d'épou- vante ni sans songer aux angoisses des suppliciés comme au long deuil de leurs familles. Tout soldat a droit à une autre mort. Que la fumée du combat lui serve de linceul, il tombe bien celui qui meurt à l'ombre de son drapeau; certes, il ne se plaint pas de périr de la main d'un ennemi, mais il ne veut pas que sa dépouille soit souillée par la main d'un bourreau. Voilà pourtant la guerre que, pendant cinq ans, nous infligeaient ces Indiens à demi sauvages, abrutis par la débauche, lancés au combat comme à la curée par des chefs invisibles, qui se tenaient prudemment sous bois pen- dant l'action! Cette guerre, comme tant d'autres, nous l'a- vons faite en Terres-Chaudes, sans trêve ni merci, de jour et de nuit, un revolver soigneusement caché sous la ceinture, résolu à nous faire sauter la cervelle plutôt que de tomber au pouvoir d'un vainqueur féroce. Le mot de prisonnier était rayé du code militaire des bandits. Eh bien, oui, il fallait se faire tuer ou tuer, comme l'homme civilisé tue la bête féroce s'il ne veut pas en être dévoré. A coup sûr, toutes les armes sont bonnes pour le peuple qui veut exterminer

ses envahisseurs. Certes, les Mexicains avaient le droit de défendre leur patrie à outrance. Mais l'armée française, qui n'avait pas à discuter la politique de son gouvernement, qui ne devait qu'obéir, se trouvait, quant à elle, en cas de légi- time défense. Tout en voulant l'indépendance d'autrui, nous ne pouvions oublier que nous étions Français, ayant charge d'hommes.

Certains généraux républicains, qui tenaient la campagne, surtout dans les provinces les moins centrales, nous ména- geaient peu; on s'en convaincra en consultant une lettre du général Corona, guerroyant à la tête du Sinaloa. Cette dé- pêche, tombée en nos mains, était adressée au général Lo- zada, qui commandait pour l'Empereur à Tepic, à San Blas sur la côte du Pacifique. A côté du traitement réservé aux Français avant le décret du 3 octobre, elle donne une idée de la trahison qui nous enveloppait à chaque pas, et qui explique les désastres subis dans ces parages; trahison facile à com- prendre, mais devant laquelle nous ne pouvions pas rester dé- sarmés.

Panuco, 12 mars 1865.

Au général Lozada.

Mon ami,

J'ai reçu votre lettre du 6 courant, qui contient les renseigne- ments et les instructions que j'accomplirai avec toute l'exacti- tude nécessaire.

Dans ce moment, trois heures du soir, je vous envoie les der- nières mules faisant partie des trois cents, dont nous nous sommes emparés sur les Français, le 4 au matin, à Ziqueros. Nous avons pris aussi vingt-cinq Français que j'ai fait fusiller

sur place. Dans le nombre était un chef qui se disait prince; plus un capitaine de cavalerie, deux chefs subalternes et un sergent : le reste ne comptait que de simples soldats.

Liberté et réforme.

Général CORONA.

Il faut pourtant reconnaître que tous les généraux mexicains n'avaient pas recours à de pareils moyens. Ils savaient pertinemment que les ordres émanés de notre quartier général, tant que les opérations militaires avaient duré avant l'arrivée de Maximilien, s'étaient révélés conformes à l'humanité et au droit des gens.

Circulaire n° 331.

10 avril 1864.

Les actes d'odieuse barbarie commis tout récemment sur l'hacienda de Mal Passo par des bandes qui, au nom de l'indépendance, ont assailli une population de paisibles travailleurs, tuant des femmes et des enfants, ont provoqué une indignation générale.

Les hommes qui se livrent à de pareils excès, et les chefs qui commandent à de tels hommes, se mettent d'eux-mêmes en dehors du droit commun, et ne méritent pas d'être traités comme des soldats, mais comme des bandits que réprouvent tous les partis.

A l'avenir, quels que soient les grades qu'aient pu occuper dans l'armée, quelles que soient les fonctions qu'aient pu remplir dans l'administration les chefs qui commandent à des bandes de cette sorte, la loi martiale leur sera appliquée dans toute sa rigueur.

Les sentiments de l'honneur et du devoir militaire commandent le respect pour les officiers et soldats qui, dans une lutte

honorable entre troupes régulières, peuvent tomber entre nos mains; il n'en saurait être de même pour ces chefs qui conduisent au pillage et au meurtre des bandits de profession.

Tout chef pris les armes à la main, et dont l'identité pourra être reconnue sur les lieux, sera fusillé séance tenante. Ceux qui ne pourront point être reconnus immédiatement ou qui seront pris à la suite d'un combat ou signalés comme faisant partie de ces bandes qui attaquent les haciendas, pressurent les populations et vont semant partout le désordre et le pillage, seront traduits devant la cour martiale.

Vous donnerez, monsieur le commandant supérieur, la plus grande publicité à cette circulaire, afin que les populations sachent bien que je suis résolu à venger toute atteinte portée aux droits de l'humanité et de la propriété.

BAZAINE.

Après l'arrivée de Maximilien, à mesure que les troupes françaises s'éparpillaient sur ce vaste empire, les chefs de bandes devinrent encore plus audacieux et plus cruels. Les *hacenderos* eux-mêmes réclamèrent de toutes parts l'énergique application de notre code militaire, que l'empire avait adopté dès le début du règne. Les officiers français, investis de commandements, comprirent bientôt que sévir était une nécessité; c'était une question de vie ou de mort. Les cours martiales s'assemblèrent et se séparèrent plus tard avec la conscience calme. Le général qui eût permis à ses troupes de se rendre à des ennemis implacables eût été criminel; car l'expérience chèrement acquise nous enseignait trop bien qu'agir ainsi, c'était vouer d'avance les nôtres à la torture. Il fallait donc vaincre ou mourir sur le champ de combat.

Cette guerre était blâmable; qu'on en accuse les auteurs;

mais c'eût été faire injure au bon sens que de condamner les Français, au nom de l'humanité et de la clémence, à se laisser paisiblement égorger parce qu'ils soutenaient une mauvaise cause. Le décret du 3 octobre, qui allait dépopulariser le prince, était aussi impolitique qu'inutile, car le code militaire suffisait à toutes les vicissitudes d'une pareille lutte. Il défend toute capitulation qui n'a pas pour but de sauver honorablement les soldats vaincus par l'ennemi. Or, les bandes mexicaines égorgant leurs prisonniers, on devait se battre jusqu'à la dernière goutte de sang. Ces scènes de violence sont faites, nous le comprenons, pour émouvoir ceux qui n'ont jamais quitté les délices de Capoue. Mais à la vue des mines qui faisaient explosion sur les routes publiques, au goût du poison qui se trouvait mêlé aux aliments, au contact de la trahison qui revêtait mille formes subtiles, au milieu des embuscades où les cris sauvages dominaient la fusillade, et où l'homme blessé se voyait odieusement mutilé, l'instinct de conservation se réveillait inexorable, et le cœur s'attendrit peu au souvenir de ces émotions poignantes, quand on se rappelle que nous avons laissé près de neuf mille cadavres dans ce lugubre pays, sans compter les malades, les mourants, les blessés ou mutilés, les fous et les aveugles que le Mexique a rejetés sur les rives de notre patrie.

Lorsque, plus tard, la guerre régulière eut repris son cours sur les hauts plateaux, le décret du 3 octobre, ce qu'eût dû prévoir Maximilien et ce qu'il a cruellement expié, s'est malheureusement transformé en instrument de vengeance entre les mains des juges mexicains, qui ont condamné Salazar, Arteaga et tant d'autres, à titre de libéraux. Mais la

justice française, quoiqu'elle ne soit pas infaillible, a rendu ses verdicts froidement et avec le calme de la force qui convient à notre armée, plus éclairée, plus indépendante qu'on ne veut le supposer. Plus tard, l'histoire, dégagée des émotions publiques, prononcera en dernier ressort.

Les dissidents, dont nous nous faisons honneur d'avoir été un des premiers en France à défendre le bon droit, celui de la résistance à l'invasion, n'avaient jamais d'ailleurs confondu notre armée avec notre politique, et la lettre du chef d'état-major de Porfirio Diaz prouve que, dans le camp des libéraux, on savait aussi honorer le courage des adversaires.

ARMÉE RÉPUBLICAINE, GÉNÉRAL EN CHEF.

Au chef d'état-major du corps expéditionnaire français.

J'ai l'honneur de vous faire remettre par M. Ch. Thiele le sabre porté par M. le commandant Testard, tué au combat de Miahuatlan.

Je serais heureux, M. le colonel, que cette arme fût remise à la famille, et ce sera pour elle une preuve de l'estime que, quoique ennemis, nous avons pour M. Testard, dont nous avons admiré le courage et l'abnégation sur ce champ de bataille qui lui a été si funeste.

Oajaca, le 29 décembre 1866.

Le chef d'état-major général de la ligne d'Orient,
ESPINOSA.

L'heure était arrivée, pour les Autrichiens, de quitter le sol mexicain qu'ils avaient arrosé de leur sang. Ils crurent devoir, avant de se retirer, adresser un adieu à des compa-

gnons d'armes qui n'avaient pu oublier leur héroïque défense dans les plaines de la Lombardie. Ils avaient aussi chèrement payé l'honneur de défendre le trône d'un prince issu de leur patrie.

Orizaba, le 27 janvier 1867.

Monsieur le maréchal de France,

Au moment où nous allons bientôt quitter le Mexique pour rentrer en Autriche, j'ai l'honneur de vous exprimer toute notre reconnaissance pour la bienveillante protection de Votre Excellence, sans laquelle le sort du corps autrichien serait devenu bien triste.

Ce sera pour nous, à jamais, un glorieux souvenir d'avoir combattu sous les ordres de Votre Excellence et à côté du corps expéditionnaire français.

Dieu le veuille, qu'il arrive une époque où il nous sera permis de donner des preuves de notre dévouement pour Votre Excellence, et de notre reconnaissance envers la France, qui nous a protégés au Mexique et nous a comblés de bienfaits.

Pour le corps autrichien,

Le lieutenant-colonel,

POLAK.

A la fin du mois de janvier 1867, l'armée française, en pleine retraite, s'allongeait comme un ruban d'acier, sur la route poussiéreuse de Mexico à la Vera-Cruz. Le corps austro-belge descendait à la mer, flanqué par nos troupes, pour s'embarquer le premier, en vertu de la promesse consentie à Maximilien. Dans quelques jours, il ne devait plus rester que l'arrière-garde à Mexico. Aussi, les environs de la capitale étaient-ils déjà envahis par l'insurrection, qui s'avancait comme le flot montant. L'heure des combats était passée pour nos soldats. Les rebelles avaient soin de se tenir à longue distance et hors de vue de nos avant-postes, qui restaient prêts d'ailleurs à repousser vigoureusement toute attaque. Pouvait-on exiger davantage des juaristes? Fallait-il reprendre la campagne pour leur arracher les villes que les impérialistes livraient sans résistance? Une pareille conduite eût été un acte de folie; car, outre qu'elle eût été périlleuse, sans but utile, elle eût retardé l'évacuation et